

Ma moisson de l'été 2018.

Michel STELLY

8/09/2018

Ancêtres en 1903



Mémoires.



Die Wein Gref^H war verfertigt mit feinem Cassida^H
Linde bezaunt, fallen die Arbeit fast ganz
Nur in Holzform -
Kindel
1. Die Wein Apfel^H war verfertigt - Jahr 1901 am
8. Februar mit feinem in 1 Kind, werden alle 3 in
Nur ganz bewahrt - / fallen nur ein Kind
Linde wurde mit einem feinem verfertigt ist
2. Die Cassida^H verfertigt mit feinem Apfel^H
fallen die Arbeit fast ganz Nur -
Kindel - Amalia Apfel^H - verfertigt mit feinem Apfel^H
Nur in Holzform - 2 Kindel -
Die Wein Apfel^H verfertigt in Holzform -
3. Die Wein Apfel^H verfertigt mit feinem Apfel^H
Kassida^H in Holzform - 1 Kindel -
4. Die Wein Apfel^H verfertigt mit feinem Apfel^H - Kindel^H

2^e Régiment de Grenadiers de la Garde Impériale (1860-1862),

— 48 —

500 13500 126 200
1500 72 6125 200
12250 1200 350
250 10 2 250

CERTIFICAT DE BONNE CONDUITE.

Les Certificats de bonne conduite, sans lesquels les militaires libérés ne peuvent être réadmis sous les drapeaux, ne sont délivrés qu'aux hommes qui se sont bien conduits pendant toute la durée de leur service au corps.

Les Conseils d'Administration ne peuvent délivrer, ni duplicata, ni copie de ces Certificats.

Décisions ministérielles des 7 mai et 43 juillet 1838.

Règles de l'ordonnance
Grenadiers de la Garde Impériale

a 200 M. et a toutes autres plus qu'elle sera la durée.
a 250 i. Plus la suite.

a 300 i. Faire le pour en avant de la Capucine et
a 350 i. Faire le pour en avant de la Capucine et vis-à-vis
par le 1^{er} balancement du pour.

a 400 i. Faire le pour sur la Capucine et vis-à-vis
1^{er} balancement du pour.

a 450 i. Faire le pour à 100 en avant de la Capucine et
vis-à-vis par le 1^{er} balancement du pour.

a 500 i. Faire le pour à 100 en avant de la Capucine et vis-à-vis
1^{er} balancement du pour.

Impr. Cassel et J. DUMAINE, rue Christine, 2.

— 1 —

MODELE N° 45.
Art. 141 de l'ordonnance du
10 mai 1844.

Garde Impériale.

2^e RÉGIMENT DE GRENADIERS.

Le présent livret contenant QUARANTE-HUIT pages, appartient à

Nom { *Stely*
écrit en lettres.

prénoms : *Martin*
surnoms : *du 13 avril 1860*
immatriculé sous le n° *152*

A *Paris* le *30 Mai* 1857
Le Major (1),
Mobilian

Bataillon.	NUMÉROS ou lettre de la Compagnie	NUMÉRO AU CONTRÔLE ANNUEL EN						
		1854	185	185	185	185	186	186
<i>1^{er}</i>	<i>2^e Co R 161</i>							
	<i>Epavoran</i>	<i>du 8 Janvier 1836</i>						
	<i>Epavoran</i>	<i>du 11 Juin 1863</i>						
	<i>et sans pas insul pendant</i>	<i>Monsieur</i>						
	<i>de 1836 pour l'ordonnance</i>							

(1) A défaut du Major, désigner la qualité du signataire qui en fait les fonctions.
Paris.—Lib. milit. de J. DUMAINE, rue et passage Dauphine, 30.

Garde Imp. 2^e Grenadiers. 1

Maison familiale en Alsace.



Plan napoléonien.



Hanoi 1/01/1937.



Pousse-pousse.



Hanoi 1/01/1937.



11. NOM ET NOM DE MARIAGE

12. GRADE

13. N° de Service

14. N° de Service

15. DATE DE LA DÉCISION

MOULIN MILITAIRE - 1944

MOULIN MILITAIRE - 1944

MOULIN MILITAIRE - 1944

CERTIFICAT D'APPARTENANCE AUX FORCES FRANÇAISES DE L'INTÉRIEUR

LE GÉNÉRAL COMMANDANT LA 3^e RÉGION MILITAIRE, certifie que :

M. REYNOL HIRSH

né le 15 Mars 1917 à PARIS (10^e)

admis au service le 14 Mars 1944 au 3^e Régiment de Sécurité Paris (3^e)

A SERVI DANS LES FORCES FRANÇAISES DE L'INTÉRIEUR

en tant que Volontaire affecté au 3^e Régiment de Sécurité Paris (3^e) et dans les conditions ci-dessous :

14 Mars 1944 - 3^e Régiment de Sécurité Paris (3^e) - du 1-1-44 au 31-1-44

..... du au

..... du au

La durée des services effectués dans cette unité est de trois mois.

Circonstances particulières

M. REYNOL HIRSH a été affecté au 3^e Régiment de Sécurité Paris (3^e)

le 1-1-44 en remplacement de M. [Nom]

et a été affecté au 3^e Régiment de Sécurité Paris (3^e)

le 1-1-44 en vertu de son Certificat de présence au Corps.

A PARIS le 15 Mars 1944

Le Général-Désigné [Signature]

Commandant le 3^e Région Militaire

par [Signature]

Chef de la 1^{re} Sous-Commission

Signature particulière

[Signature]



MINISTRE D'ETAT AUX
AFFAIRES MILITAIRES
DIRECTION DE L'ARMÉE DE TERRE

N° 78534

6ème Bureau

ATTETATIONS
d'AFFILIATION AUX
F.F.O.

REQUERANT : I. N. N° 407/FFSI/Adm.
du 17 avril 1947.

Nr. B. P. L. L. Y. Camille

Né le : 15.5.17 - à cervi en qualité
d' A. G. E. N. E. E. L.

du : 1.7.42 au 30.9.44

au Régiment : CHARENTAIS.

des Forces Françaises Combattantes.

PARIS, le 14 Mars 1949.

Certifié exact :
Le Général, Directeur
F.O. Le Lt-Col LE BUIEN DE BICHNE
Chef de Bureau des Forces Françaises
Combattantes de l'Intérieur

Signé : LE BUIEN DE BICHNE.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

PARIS, le

23 AVRIL 1952

Le Lieutenant R. ROUSSEL
Officier Adjoint au Chef de Major
Major de l'Armée de l'Air

Rousset